

6 novembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 6 novembre 2023 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, Mme Sylvie Turcotte, M. Michel Blondin, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture d'une proclamation sur la fondation de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham. Le conseil municipal célèbre les 125 ans de la municipalité en réalisant un conseil d'époque.

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot du maire
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
6. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
7. Période de questions sur les comptes
8. Rapport des élus
9. Résolution nomination de la directrice générale greffière-trésorière et modification de contrat
10. Proclamation de la semaine nationale des personnes proches aidantes 2023
11. Avis de motion règlement 437 – décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
12. Dépôt et lecture du projet règlement 437 – décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

13. Adoption 438 modifiant le règlement 315 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
14. Avis de motion règlement 439 – Règlement uniformisé de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska
15. Dépôt et lecture du projet de règlement 439- Règlement uniformisé de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska
16. Résolution contribution financière à la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham
17. Résolution adhésion au service Rouli-Bus 2023
18. Résolution impression des calendriers de collecte
19. Résolution Trio-Desjardins 2024
20. Résolution programme de subvention des bornes électriques
21. Résolution modification de la personne-ressource pour la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
22. Résolution pour entériner des dépenses
 - a. Heure du conte, fonds culturel
 - b. Achat d'un coffre anti-feu
 - c. Panier cadeau nouvelle naissance et nouveaux arrivants
 - d. Autocollant aimanté
23. Résolution dépôt de projet communauté nourricière
24. Résolutions pour mise à niveau de l'usine d'eau
25. Résolution modification du contrat de l'inspecteur en voirie
26. Correspondance diverse
 - a. Les Tigres
 - b. Mme Carole Dion
 - c. Diabète Bois-Francis
27. Varia
28. Période de questions
29. Fermeture de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Sylvie Turcotte et adoptée à l'unanimité.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Le montant du compte en banque s'élève au 1^{er} novembre 2023 à 206660.01\$.

L'adoption des comptes est proposée par Mme Sonia Roberge et adoptée à l'unanimité.

Sommes reçues en octobre 2023		
Remboursement citoyen	taxes, internet, vidange, fosse septique, permis	20 917,28 \$
Ministère du Transport	remboursement voirie locale	20 000,00 \$
Ministère du Transport	remboursement intérêt prêt	3 162,40 \$
	Total des sommes reçues:	44 079,68 \$

Paiement des comptes				
Liste des comptes à payer				
#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Vivaco: 103,01\$	attache		10,03 \$
		robinet local des jeunes		92,98 \$
2	Alain René: 957,18\$	réparation système internet local		51,74 \$
		Surveillance réseau internet	remb. citoyens	560,51 \$
		Installation annuelle hivernale	remb. citoyens	344,93 \$
3	Hamel propane	propane garage		12,59 \$
4	Info-Tech	webinaire taxation		218,45 \$
5	Excavation Marquis: 12 430,18\$	sable hiver		11 612,48 \$
		excavation bassin de rétention, domaine des vacanciers		817,70 \$
6	Signal	réparation radar suite au vol		2 808,11 \$
7	Buropro: 125,63\$	fourniture		30,68 \$

		Plaque jeux d'eau	Nouveaux Horizons	64,39 \$
		Papier	Nouveaux horizons	30,56 \$
8	Rabais Campus	renouvellement revues bibliothèque		239,05 \$
9	Jean-François Grimard	entretien bord de chemins		1 937,50 \$
10	Code Ducharme	abonnement annuel		75,88 \$
11	Bionest	vérification annuelle	remb. citoyens	1 595,95 \$
12	Eurofins: 372,53\$	analyse eau		322,51 \$
		analyse eau		50,02 \$
13	Express Mag	renouvellement revues bibliothèque		105,78 \$
14	Charest	chaîne	crédit 840,72\$	850,82 \$
15	Canton de Ham-Nord	redevance avril-août 2023	redevance	3 890,05 \$
16	Télébec	téléphone aqueduc		114,83 \$
17	Coopé solidarité Notre-Dame-de-Ham	achat nappe et papier toilette		51,13 \$
18	Entreprise S. Picard	réparation lumière de rue et lumière centre communautaire		463,58 \$
19	Les débroussailler GSL inc	débroussaillage		5 748,75 \$
20	Sonic	Diesel		2 615,68 \$
21	Poste Canada	journal		33,87 \$
22	Daniel Malenfant	comédien LNI, improvisation	125e	527,93 \$
23	Les fêtes victoriennes	habits conseil	125e	760,00 \$
24	MRC Arthabaska: 8250,82\$	collecte et transport, résidentiel		5 071,72 \$
		collecte en transport, résidentiel		2 317,27 \$
		Écocentre, déchets		4,99 \$

		collecte et transport, plastique agricole		856,84 \$
			Total:	44 289,30 \$

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'adoption des comptes est proposée par M. Michel Blondin et adoptée à l'unanimité.

Liste des comptes de la délégation de pouvoir				
#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	Bionest	visite annuelle	remb. citoyens	319,19 \$
2	Brico Béton	travaux domaine des vacanciers		163,83 \$
3	Sogetel: 751,80\$	téléphone et système d'alarme		59,72 \$
		internet	remb cityen	692,08 \$
4	Hydro-Québec	centre communautaire		139,20 \$
5	DHC Avocat	dossier en cours		2 772,21 \$
6	MRC d'Arthabaska: 8 248,27\$	collecte		5 137,35 \$
		traitement de la matière		3 110,92 \$
7	Alain René	surveillance internet juin 2023	remb. citoyens	560,51 \$
8	Eurofins Environex: 321,94\$	analyse eau		50,02 \$
	Eurofins Environex	analyse eau		271,92 \$
9	Ministère revenu	Sûreté du Québec, 2e versement		15 582,00 \$
10	Denise Verville	panier nouveau-né		40,00 \$
11	Donald Limoge	1er versement déneigement chemins privés	remb. citoyens	6 151,17 \$
12	Poste Canada	frais de poste		33,87 \$
13	Mario St-Cyr: 551,12\$	location, remboursement cellulaire		524,70 \$
		Repas 2 jours de formation		26,42 \$

14	Agence du revenu du Canada	Déduction à la source, septembre 2023		1 234,91 \$
15	Revenu Québec	Déduction à la source septembre 2023		3 139,56 \$
16	Raphaël Hudon	remboursement service internet		89,41 \$
17	Patricia Joseph	heure du conte	fonds culturel	170,00 \$
18	Marlyne Gobeil	cours d'autodéfense, ateliers savoir-faire (Remis en don pour le concours de dessin)	Espace Muni	50,00 \$
19	Walmart	bonbons		27,53 \$
20	Daniel Béliveau	1er versement déneigement		3 161,82 \$
21	Joëlle Paré-Beaulieu	comédien LNI	125e	532,33 \$
22	payes employés			9 978,04 \$
			Total:	54 018,71 \$

DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Mme Geneviève Boutin dépose les rapports et la preuve de paiement des déductions à la source datée du 11 octobre 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

- M. Réjean Dupras mentionne que les travaux de faucheuse et de débroussaillage ont été rapprochés.

RAPPORT DES ÉLUS

M. Éric Pariseau fait un suivi de la mise aux normes de l'usine d'eau potable. Il parle de la nouvelle norme de manganèse et des études supplémentaires à effectuer.

Mme Sonia Roberge souligne la rotation des livres de la bibliothèque qui aura lieu le 14 novembre 2023.

M. Steve Roy parle de 3 événements du Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham. Le 12 novembre, il y aura un souper interculturel, le 17 novembre un souper-causerie et le 3 décembre un café blabla.

Mme Cathy Bishop mentionne qu'il y aura la grande semaine des tout-petits du 20 au 26 novembre.

M. Serge Tremblay parle de l'événement de la ligue d'improvisation qui a eu lieu le 4 novembre en compagnie de deux comédiens de la LNI. Il aimerait voir un meilleur taux de participation citoyenne.

2023-11-06-01 RÉOLUTION NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET MODIFICATION DE SON CONTRAT

Il est proposé par Steve Roy et adopté à l'unanimité de nommer Mme Geneviève Boutin comme directrice générale greffière-trésorière et d'apporter les modifications au contrat comme discuté.

2023-11-06-02 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES AIDANTES 2023

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 5 au 11 novembre 2023 sous le thème Ensemble cultivons l'humain ;

CONSIDÉRANT que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et pour lesquelles elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;
CONSIDÉRANT que les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;
CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

- En diffusant les outils promotionnels de la campagne, Ensemble cultivons l'humain ;
- En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes ;
- En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aide ;
- En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aide et pour soutenir les personnes proches aidantes ;
- En proclamant la semaine du 5 au 11 novembre 2023, « Semaine nationale des personnes proches aidantes » lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2023 comme étant la semaine nationale des proches aidantes.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 437 – DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Avis de motion et présentation du projet de règlement donné par Sonia Roberge que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, sera présenté pour adoption le règlement 437 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT ET LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT 437

Une copie du présent projet de règlement est annexée au procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023.

2023-11-06-03 Adoption 438 modifiant le règlement 315 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Il est proposé par Michel Blondin, appuyé par Éric Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham décrète par le règlement 438 ce qui suit :

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n°315 est remplacé par le suivant :
 - 2.1. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le règlement n°315 est modifié par l'insertion après l'article, du suivant :
 - 2.2. Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté sans avis de motion à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 439- RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA

Avis de motion et présentation du projet de règlement donné par Sylvie Turcotte que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, sera présenté pour adoption le règlement 439 Règlements uniformisés de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 439- RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA

Une copie du présent projet de règlement est annexée au procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023.

2023-11-06-04 RÉSOLUTION CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES-DE-HAM

Il est proposé par Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'octroyer une contribution de 200\$ à la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham à même les fonds prévus aux subventions pour les organismes de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

2023-11-06-05 Résolution adhésion au service Rouli-Bus 2023

Considérant que Rouli-Bus offre un service de transport adapté aux citoyens de notre municipalité;

Considérant que la municipalité souhaite que ses citoyens aient accès à un service de transport adapté;

Il est proposé par Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'adhérer au service Rouli-Bus pour l'année 2023 et de payer notre cotisation annuelle. Une copie de cette résolution sera transmise à Rouli-Bus.

2023-11-06-06 RÉSOLUTION IMPRESSION DES CALENDRIERS DE COLLECTE

Il est proposé par Éric Pariseau et adopté à l'unanimité de mandater la MRC d'Arthabaska pour l'impression de 240 calendriers de collecte 2024 au coût de 0.69\$ l'unité.

2023-11-06-07 RÉSOLUTION TRIO-DESJARDINS 2024

Il est proposé par Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité de participer à l'édition Trio-Desjardins 2024 au coût de 300\$ afin d'offrir l'opportunité à un jeune d'avoir une première expérience de travail dans la municipalité. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham offrira au participant de l'édition 2024, un stage de 80 heures.

2023-11-06-08 Résolution programme de subvention des bornes électriques

Il est proposé par Steve Roy et adopté à l'unanimité de faire le dépôt d'une demande de subvention au programme Circuit électrique afin de permettre l'installation de 4 bornes de recharge de niveau 2. Un montant maximal de 48 000\$ est demandé. La municipalité s'engage à

payer sa part des coûts liés à l'entretien, la réparation et le déneigement des bornes. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham mandate Mme Geneviève Boutin pour le dépôt de la demande et la signature de tous documents relatifs à cette demande.

2023-11-06-09 RÉSOLUTION MODIFICATION DE LA PERSONNE-RESSOURCE POUR LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Il est proposé par Sonia Roberge et adopté à l'unanimité de nommer Mme Cathy Bishop, élue comme 2^e personne-ressource pour le traitement des plaintes en lien avec notre politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail.

RÉSOLUTIONS POUR ENTÉRINER LES DÉPENSES :

a. **2023-11-06-10 Heures de conte**

Il est proposé par Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'autoriser les dépenses d'honoraires pour réaliser les heures du conte. Les honoraires seront payés par la subvention du fonds culturel arthabaskien.

b. **2023-11-06-11 Achat d'un coffre anti-feu**

Il est proposé par Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'autoriser Mme Geneviève Boutin à faire l'achat d'un coffre anti-feu pour un montant maximal de 150\$ afin de pouvoir y placer les disques durs et les clés USB.

c. **2023-11-06-12 Panier cadeau nouvelles naissances et nouveaux arrivants**

Il est proposé Steve Roy et adopté à l'unanimité d'autoriser l'achat de 3 paniers de nouvelles naissances au coût de 50\$ chacun et de 2 paniers de nouveaux arrivants au coût de 35\$ à même les fonds prévus.

d. **2023-11-06-13 Autocollants aimantés**

Il est proposé par Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'autoriser Mme Geneviève Boutin à faire l'achat de 2 autocollants aimantés pour identifier le camion de l'inspecteur en voirie au coût de 35\$ chacun.

**2023-11-06-14 RÉSOLUTION DÉPÔT DE PROJET COMMUNAUTÉ
NOURRICIÈRE**

Il est proposé par Éric Pariseau et adopté à l'unanimité de nommer Mme Camille O'Byrne comme personne autorisée à faire la demande de financement et à signer tous documents relatifs à cette demande. Il est également proposé que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham paie sa part des coûts relatifs au projet.

**2023-11-06-15 RÉSOLUTION POUR LA MISE À NIVEAU DE L'USINE
D'EAU POTABLE**

Considérant que LNA hydrogéologie environnement ont début les travaux de recherche pour la mise aux normes de nos installations;

Considérant que les travaux suivants doivent s'effectuer au plus tard avant le 31 décembre 2023;

Il est proposé par Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'octroyer le mandat à LNA Hydrogéologie environnement pour la poursuite de l'analyse de la capacité de notre puit actuel pour la mise aux normes de l'usine d'eau potable au coût de 12 541.47\$

**2023-11-06-16 RÉSOLUTION POUR LA MISE À NIVEAU DE L'USINE
D'EAU POTABLE**

Il est proposé par Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'octroyer un contrat de à Degrandpré pour le retrait de la pompe, de la tubulure et la réinstallation de tous ses éléments une fois les divers tests effectués pour un montant 1965\$ couvrant la mobilisation, l'installation d'une tubulure de 1 pouce et la chloration du puit après les travaux et d'un montant de 650\$ / heure pour le retrait et la remise de la pompe existante et l'attente durant les tests effectués.

Le coût de ses travaux est remboursé en totalité par la TECQ.

**2023-11-06-17 RÉOLUTION MODIFICATION DU CONTRAT DE
L'INSPECTEUR EN VOIRIE**

Il est proposé par Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'apporter les modifications comme discuté au contrat de M. Mario St-Cyr, inspecteur en voirie.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Le conseil dépose la demande des Tigres de Victoriaville.

Le conseil dépose la lettre de Mme Carole Dion.

Le conseil dépose l'invitation de Diabète Bois-Francs.

VARIA

M. Serge Tremblay informe les citoyens que la municipalité ne nommera pas la pergola du centre communautaire Guy et Monique Hudon.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilles Leblanc lance une invitation à la population. Le club Lion en collaboration avec Diabète Bois-Francs organise une journée de dépistage du diabète.

M. André Picard questionne le lieu choisi pour l'emplacement des bornes électriques.

M. Denis Couture demande si les bornes seront payantes.

M. Denis Couture pose des questions sur le soutien de la municipalité face aux propriétaires dont les installations septiques ne sont pas conformes.

Mme Marlyne Gobeil se demande pourquoi certaines fosses septiques ne sont toujours pas aux normes considérant que la municipalité a fait analyser l'ensemble des fosses septiques il y a quelques années.

Mme Chantal Côté demande des explications supplémentaires sur la nouvelle réglementation de la SPAA.

Mme Chantal Côté demande des informations supplémentaires sur les plastiques agricoles.

M. Réjean Dupras questionne la municipalité sur les points discutés au conseil des maires de la MRC d'Arthabaska.

M. Denis Couture questionne la municipalité sur le renouvellement de l'entente de la Régie intermunicipale des 3 Monts.

Mme Chantal Côté questionne la municipalité sur le projet de dézoner 60 mètres des devants des propriétés agricoles.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Blondin, et adopté à l'unanimité de fermer la séance à 21h.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay

Maire

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-
trésorière